

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic, tenue à huis clos à la salle J-Armand Drouin à l'hôtel de ville, le mardi 16 juin 2020 à 19 h 35, et ce, en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020. Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et formant quorum : madame la mairesse Julie Morin, madame la conseillère Manon Bernard et messieurs les conseillers Jeannot Gosselin, Denis Roy, Jacques Dostie, Michel Plante et René Côté.

Assistent également à la réunion M. Jean Marcoux, directeur général, M<sup>me</sup> Nancy Roy, greffière, M. Luc Drouin, trésorier et M<sup>me</sup> Karine Dubé, responsable du Service des communications (arrivée à 19h40).

**No 20-206**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Julie Morin déclare ouverte la présente séance du 16 juin 2020.

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE ET ADOPTION**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**2. PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES**

- 2.1 Approbation d'un procès-verbal

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

- 3.1 Approbation des comptes et des salaires
- 3.2 Entente intermunicipale concernant la gestion et les opérations de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM)
- 3.3 Avis de motion, présentation et dépôt – Règlement no 2020-08 modifiant le Règlement no 1832 concernant la tarification municipale, pour les biens, activités et services
- 3.4 Acte d'échange – Horizon sur le Lac (9110-2707 Québec inc)

- 3.5 Subventions
- 3.6 Convention collective de travail intervenue entre la Ville de Lac-Mégantic et le Syndicat des employés municipaux de Lac-Mégantic
- 3.7 Appel d'offres 2020-25 – Carburant en vrac
- 3.8 Nomination de maires suppléants

#### **4. TRAVAUX PUBLICS**

- 4.1 Demande de subvention – Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
- 4.2 Décomptes finaux et libération de retenues – Lafontaine & Fils inc. – Parcs des Générations et Dourdan
- 4.3 Demande de prix – Allée piétonnière – Aménagement de bases de granit et installation de sculptures et de bancs

#### **5. ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES**

- 5.1 Achat d'une thermopompe – Garage municipal

#### **6. ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Adoption du Règlement no 2020-13 créant la Commission de l'Innovation et de la transition écologique
- 6.2 Commission de l'Innovation et de la Transition écologique – nomination des membres

#### **7. SÉCURITÉ INCENDIE**

- 7.1 Adoption du Plan de mesures d'urgence et des Plans particuliers d'intervention

#### **8. LOISIRS-CULTURE ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

- 8.1 Remplacement du système Maître D au Centre sportif Mégantic et au Complexe Baie-des-Sables
- 8.2 Lac en Fête – Mini-événements 2020
- 8.3 Sauveteuse en chef – engagement
- 8.4 Commission de la Famille et des Aînés – nomination d'un membre
- 8.5 Appel d'offres 2020-23 – Espace jeunesse – Construction d'un parc de planche à roulette et d'une piste de BMX pump track

## **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 9.1 Stage UQAM – Paiement contribution
- 9.2 Acte de vente – Lot 6 103 457 et une partie du lot 6 103 459 du cadastre du Québec – LogiBel inc.
- 9.3 Addenda n° 3 – Convention de bail – Canadien Pacifique
- 9.4 Embauche – Directeur du Bureau de coordination en développement économique
- 9.5 Avis de motion, présentation et dépôt – Règlement n° 2020-17 créant une réserve financière visant à accorder une aide financière afin de stimuler les investissements dans le centre-ville historique
- 9.6 Avis de motion, présentation et dépôt – Règlement n° 2020-18 créant une réserve financière visant à accorder une aide financière afin de stimuler les investissements dans le parc industriel
- 9.7 Avis de motion, présentation et dépôt – Règlement n° 2020-19 modifiant le Règlement n° 2020-03 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2020
- 9.8 Place de l'Industrie Lac-Mégantic inc. – nomination au conseil d'administration

## **10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

- 10.1 Adoption de la Politique concernant le développement de nouveaux secteurs résidentiels
- 10.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 4923, rue Laval (M<sup>me</sup> Marie-Pier Labrie)
- 10.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 5855, rue Papineau (Ville de Lac-Mégantic)

## **11.- DOCUMENTS RECUS**

## **12.- FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES**

## **13.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **14.- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

## **Résolution no 20-207**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la mairesse mentionne que l'ordre du jour des séances du conseil sont toujours disponibles sur le site Internet et la page Facebook de la Ville.

Il est proposé par M. le conseiller René Côté,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

3.9 Autorisation – Mesures temporaires – COVID-19

Et en retirant les points suivants :

3.2 Entente intermunicipale concernant la gestion et les opérations de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM)

9.5 Avis de motion, présentation et dépôt – Règlement n° 2020-17 créant une réserve financière visant à accorder une aide financière afin de stimuler les investissements dans le centre-ville historique

9.6 Avis de motion, présentation et dépôt – Règlement n° 2020-18 créant une réserve financière visant à accorder une aide financière afin de stimuler les investissements dans le parc industriel

9.7 Avis de motion, présentation et dépôt – Règlement n° 2020-19 modifiant le Règlement n° 2020-03 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2020

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution no 20-208**

### **APPROBATION D'UN PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M. le conseiller Jeannot Gosselin

et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 mai 2020 ; tous les membres du conseil ayant reçu copie de cette minute, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution no 20-209**

#### **APPROBATION DES COMPTES ET DES SALAIRES**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Roy,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

D'APPROUVER les comptes à payer totalisant 1 551 532,60 \$ en référence aux chèques n<sup>os</sup> 137603 à 137780 et aux transferts électroniques nos S10001 à S10006 ;

D'APPROUVER la liste des salaires totalisant 259 905,16 \$, payés par transfert électronique, pour la période du 10 mai au 6 juin 2020.

**Adoptée à l'unanimité**

### **No 20-210**

#### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2020-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1832 CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE, POUR LES BIENS, ACTIVITÉS ET SERVICES**

M. le conseiller Michel Plante présente et dépose le projet de Règlement n<sup>o</sup> 2020-08 modifiant le Règlement no 1832 concernant la tarification municipale, pour les biens, activités et services ;

Ce règlement modifie, notamment, les tarifs d'utilisation de l'OTJ et les compteurs d'eau.

Considérant la situation entourant le COVID-19 et la tenue de la présente séance à huis clos, copie de ce projet de règlement est disponible sur le site Internet de la ville.

## **Résolution no 20-211**

### **ACTE D'ÉCHANGE – HORIZON SUR LE LAC (9110-2707 QUÉBEC INC.)**

ATTENDU QUE le promoteur du développement Horizon sur le Lac (9110-2707 Québec inc.) a déposé un plan de développement d'un ensemble résidentiel planifié de multilogements, lequel plan a fait l'objet d'une présentation publique aux citoyens ;

ATTENDU QUE ce plan de développement nécessite une modification aux plans de lotissement et, par conséquent, un acte d'échange de terrain avec la Ville.

Il est proposé par M. le conseiller René Côté,

appuyé par M. le conseiller Jeannot Gosselin

et résolu :

D'AUTORISER la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, un acte d'échange de lots à intervenir avec le promoteur du développement Horizon sur le Lac (9110-2707 Québec inc.) afin d'officialiser le projet d'ensemble résidentiel planifié de multilogement.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution no 20-212**

### **SUBVENTIONS**

CONSIDERANT la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes des secteurs communautaires et économiques ;

CONSIDERANT les différentes demandes d'aide financière, pour l'année 2020, déposées à la municipalité ;

CONSIDERANT la recommandation des personnes expressément affectées à l'analyse de ces demandes.

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Gosselin,

appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Manon Bernard

et résolu :

DE VERSER aux divers organismes les subventions mentionnées au tableau joint à la présente ;

D'AUTORISER le trésorier à verser ces sommes aux conditions et au moment opportuns ;

DE FINANCER ces dépenses à même le budget courant de la municipalité ;

DE REMERCIER toutes ces organisations et leurs nombreux bénévoles qui animent la communauté et font de Lac-Mégantic une ville dynamique où l'entraide et la participation citoyenne font une réelle différence.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution no 20-213**

#### **CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LAC-MÉGANTIC**

ATTENDU QUE la convention collective des employés municipaux est échue depuis le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE suite à plusieurs séances de négociations, le comité patronal de la Ville et le Syndicat des employés municipaux de Lac-Mégantic (CSD) en sont venus à une entente de principe quant au renouvellement de la convention collective.

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Manon Bernard,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

D'AUTORISER la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Lac-Mégantic et le Syndicat des employés municipaux de Lac-Mégantic (CSD) pour un terme de 5 ans (2019-2023).

**Adoptée à l'unanimité**

## Résolution no 20-214

### **APPEL D'OFFRES 2020-25 – CARBURANT EN VRAC**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic a demandé des soumissions pour la fourniture de carburant en vrac, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin 2021 ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été publié sur le site SE@O, et ce, conformément aux dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic a reçu trois (3) propositions, soit :

<b><u>Entreprise</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
1. Harnois Énergies	
Diesel	58 437,27 \$
Diesel coloré	1 752,98 \$
Essence ordinaire	39 339,00 \$
Essence super	6 701,94 \$
Mazout léger # 2	24 680,66 \$
Total :	130 911,85 \$
2. Phillipe Gosselin inc.	
Diesel	66 708,62 \$
Diesel coloré	1 488,51 \$
Essence ordinaire	40 123,90 \$
Essence super	6 138,72 \$
Mazout léger # 2	25 814,71 \$
Total :	140 274,46 \$
3. Corp. de pétrole Parkland	
Diesel	60 876,26 \$
Diesel coloré	1 544,69 \$
Essence ordinaire	40 311,90 \$
Essence super	6 722,10 \$
Mazout léger # 2	25 834,96 \$
Total :	135 289,91 \$

\* Harmonisation du calcul des soumissions (4 décimales après la virgule)

ATTENDU la recommandation de M. Frédéric Durand, directeur adjoint aux Services techniques – Bâtiments, en date du 12 juin 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Michel Plante,

appuyé par M. le conseiller René Côté

et résolu :



D'ACCEPTER la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Harnois Énergies pour la fourniture de diesel, diesel coloré, d'essence ordinaire, d'essence super et de mazout léger #2, au prix total de 130 911,85 \$, incluant toutes les taxes applicables ;

DE FINANCER cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le budget courant de la municipalité (2020-2021) ;

D'AUTORISER le directeur adjoint aux Services techniques – Bâtiments à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution no 20-215**

### **NOMINATION DE MAIRES SUPPLÉANTS**

ATTENDU QUE la Ville a, par sa résolution n° 19-411, nommé les maires suppléants pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE la MRC du Granit demande à ce que les maires suppléants soient également autorisés à remplacer la mairesse lorsqu'elle ne peut se présenter aux séances du conseil des maires.

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Manon Bernard,

appuyé par M. le conseiller Jeannot Gosselin

et résolu :

QUE les conseillers soient nommés maires suppléants et représentants suppléants de la Ville aux séances du conseil des maires de la MRC du Granit pour les périodes suivantes :

M. le conseiller Michel Plante, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020 ;

M. le conseiller Denis Roy, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2020 ;

M. le conseiller Jacques Dostie, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2020 ;

QUE cette résolution complète la résolution n° 19-411.

**Adoptée à l'unanimité**

## Résolution no 20-216

### **AUTORISATION – MESURES TEMPORAIRES – COVID-19**

ATTENDU QUE la COVID-19 a entraîné des mesures sanitaires et de distanciation particulière pour tous les commerces ;

ATTENDU QUE ces mesures ont un effet important sur le nombre de clients qui peuvent être desservis en même temps ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic veut aider les commerces établis sur son territoire à augmenter leur superficie de ventes et/ou de restauration et bar afin de diminuer l'impact de ces mesures sur leur rentabilité ;

ATTENDU QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) exige l'approbation de la municipalité avant d'autoriser l'agrandissement temporaire de terrasses des établissements sous son autorité.

Il est proposé par M. le conseiller Denis Roy,

appuyé par M. le conseiller René Côté

et résolu :

D'AUTORISER les commerces situés sur le territoire de la Ville à utiliser l'espace public afin d'augmenter leur superficie de ventes et/ou de restauration et bar ou de procéder à des ventes-trottoirs, et ce, conditionnellement à ce que :

- l'augmentation de la superficie soit adjacente au commerce déjà établi ;
- le commerce suive les mesures d'hygiène et de distanciation exigées par le gouvernement du Québec et ses composantes ;
- la superficie augmentée soit sécuritaire pour la population.

D'AUTORISER la greffière et le directeur adjoint aux Services techniques – Travaux publics à accepter les demandes de fermeture temporaire de rues afin de permettre la mise en place de terrasse temporaire et/ou d'animation ponctuelles des axes commerciaux afin d'en assurer la vitalité durant l'été 2020 ;

QUE toute demande de fermeture de rue soit entérinée par le directeur du Service de sécurité incendie afin d'assurer en tout temps l'accessibilité en cas d'urgence et d'INFORMER en conséquence la Sûreté du Québec et les services ambulanciers ;

D'AUTORISER la greffière à signer, pour et nom de la municipalité, tous documents exigés par la RACJ afin de donner suite à une demande respectant les critères prévus à la présente résolution ;

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie à donner toute directive afin d'assurer la sécurité des lieux ainsi utilisés et des événements ;

D'AUTORISER la greffière ou le directeur général à signer tout autre document et à donner toute directive à ces effets ;

QUE les autorisations prévues à la présente résolution soient effectives pour la période du 16 juin au 31 octobre 2020.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution no 20-217**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a mis sur pied le Programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M. le conseiller Denis Roy

et résolu :

D'ENTÉRINER la demande de subvention de 50 000 \$ signée par la greffière, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour les projets d'amélioration par circonscription électorale, et ce, pour des travaux de construction ou d'améliorations de chaussées des rues Papineau et/ou Wolfe ;

D'AUTORISER la greffière ou le directeur adjoint aux Services techniques – Travaux publics à signer tout autre document et à donner toute directive à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution no 20-218**

#### **DÉCOMPTES FINAUX ET LIBÉRATION DE RETENUES – LAFONTAINE & FILS INC.– PARCS DES GÉNÉRATIONS ET DOURDAN**

ATTENDU QUE la Ville a, par sa résolution n° 17-649, octroyé un contrat à la compagnie Lafontaine & Fils inc. pour la construction des parcs des

Générations et Dourdan au montant de 1 036 350,43 \$, toutes taxes incluses ;

ATTENDU QUE la Ville a conservé une retenue spéciale pour les fleurs sous garantie ;

ATTENDU QUE ces travaux sont admissibles à des subventions de Développement Économique Canada et/ou du Programme d'aide du ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU la recommandation de M. Luc Vallerand, directeur adjoint aux Services techniques – Travaux publics, datée du 4 juin 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M. le conseiller Michel Plante

et résolu :

D'ENTÉRINER le paiement du décompte final n° 5 et la libération de la retenue contractuelle de 5 % de la compagnie Lafontaine & Fils inc., au montant total de 53 390,85 \$, incluant toutes les taxes applicables ;

D'ACCEPTER la libération de la retenue spéciale et de PAYER le décompte final n° 6 de la compagnie Lafontaine & Fils inc., au montant de 8 048,25 \$, incluant toutes les taxes applicables ;

DE FINANCER ces dépenses, nettes de ristournes de taxes, à même le Règlement d'emprunt n° 1800 décrétant des travaux de réfection et d'aménagement du Parc Dourdan et du futur parc du centre-ville ;

D'AUTORISER le directeur adjoint des Services techniques – Travaux publics à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution no 20-219**

#### **DEMANDE DE PRIX – ALLÉE PIÉTONNIÈRE – AMÉNAGEMENT DE BASES DE GRANIT ET INSTALLATION DE SCULPTURES ET DE BANCS**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic a demandé des prix pour l'aménagement de bases de granit et l'installation de sculptures et de bancs, et ce, dans le cadre de la seconde phase des travaux de construction de l'allée piétonnière prévus à l'automne 2020 ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé par demande de prix sur invitation et qu'elle a invité trois firmes à déposer une offre ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic a reçu les deux propositions suivantes :

<b><u>Entreprise</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
1. Granit A. Lacroix inc.	14 079,85 \$
2. Duchesne Lac-Mégantic inc.	20 334,73 \$

ATTENDU QUE la proposition déposée par la compagnie Granit A. Lacroix ne prévoit que la fourniture des bases de granit et n'inclut pas la manipulation des sculptures et l'installation en chantier ;

ATTENDU QUE ce projet est admissible à une aide financière de Développement Économique Canada ;

ATTENDU la recommandation de M. Luc Vallerand, directeur adjoint aux Services techniques – Travaux publics, en date du 31 mars 2020.

Il est proposé par M. le conseiller René Côté,

appuyé par M. le conseiller Jeannot Gosselin

et résolu :

D'ACCEPTER la seule proposition conforme pour l'aménagement de bases de granit et l'installation de sculptures et de bancs dans le cadre de la seconde phase des travaux de construction de l'allée piétonnière, soit l'offre de la compagnie Duchesne Lac-Mégantic inc., au prix de 20 334,72 \$, incluant toutes les taxes applicables ;

DE FINANCER cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le Règlement d'emprunt n° 1801 décrétant des travaux d'aménagement de la rue piétonnière, de la place publique et du stationnement du centre-ville, laquelle somme est admissible à une subvention de Développement économique Canada ;

D'AUTORISER le directeur adjoint aux Services techniques - Travaux publics à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution no 20-220**

### **ACHAT D'UNE THERMOPOMPE – GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU QU' une demande a été déposée par les Services techniques afin d'ajouter une thermopompe dans les secteurs des bureaux et la salle de pause du garage municipal ;

ATTENDU QUE conformément au Règlement n° 1834 sur la gestion contractuelle, la Ville a procédé par demande de prix et qu'elle a invité 3 entreprises à déposer leur proposition ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic a reçu les deux propositions suivantes :

<b><u>Entreprise</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
1. ProÉnergie Tech inc.	10 146,54 \$
2. Airconfort Dodier inc.	5 967,20 \$

ATTENDU la recommandation de M. Frédéric Durand, directeur adjoint aux Services techniques – Bâtiments, en date du 4 juin 2020.

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Manon Bernard,

appuyé par M. le conseiller Michel Plante

et résolu :

DE RETENIR la plus basse proposition conforme pour l'ajout d'une thermopompe au garage municipal, soit l'offre de la compagnie Airconfort Dodier inc. au montant de 5 967,20 \$, incluant toutes les taxes applicables ;

D'OCTROYER un budget supplémentaire de 2 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, aux Services techniques pour couvrir les imprévus ;

DE FINANCER ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même un emprunt au fonds de roulement de la municipalité, remboursable en cinq (5) versements annuels égaux, à compter de l'année 2021 ;

D'AUTORISER le directeur adjoint des Services techniques - Bâtiments à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution no 20-221**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-13 CRÉANT LA COMMISSION DE L'INNOVATION ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Ce règlement créé la Commission de l'Innovation et de la Transition écologique, en détermine sa composition et précise son mandat qui lui est confié à savoir de déposer des recommandations au Conseil de Ville sur toutes les questions relatives à l'environnement et au développement durable. La composition de la commission a été modifiée par rapport au projet de règlement présenté lors de la séance du 19 mai dernier afin d'augmenter le nombre de citoyens pouvant en être membres à 9 au lieu des 7 citoyens initialement prévus.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Manon Bernard

et résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 2020-13 créant la Commission de l'Innovation et de la Transition écologique ;

Considérant la situation entourant le COVID-19 et la tenue de la présente séance à huis clos, copie de ce règlement est disponible sur le site Internet de la ville.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution no 20-222**

### **COMMISSION DE L'INNOVATION ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - NOMINATION DES MEMBRES**

ATTENDU QUE le conseil a adopté, en date du 16 juin 2020, le Règlement n° 2020-13 créant la Commission de l'Innovation et de la Transition écologique ;

ATTENDU QUE cette Commission se compose des membres suivants nommés par le conseil :

- Deux élus municipaux (conseillers), dont l'un assumera la présidence ;
- La mairesse de la ville est d'office membre de la Commission ;
- Neuf (9) citoyens nommés par résolution du conseil ;
- Les personnes-ressources suivantes :
  - Le chargé de développement en transition énergétique de la Ville ;
  - Un représentant du Service de l'environnement de la Ville.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M. le conseiller Denis Roy

et résolu :

DE NOMMER les personnes suivantes afin de faire partie de la Commission de l'Innovation et de la Transition écologique, pour un mandat se terminant le 15 décembre 2021 :

M<sup>me</sup> Lisette Marcoux ;  
M<sup>me</sup> Nancy Paradis ;  
M. Louis Roy ;  
M<sup>me</sup> Martine Tremblay ;  
M<sup>me</sup> Chantal Lessard ;  
M<sup>me</sup> Micheline Thérourx ;

M. Jean Labbé ;  
M. Robert Mercier.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution no 20-223**

**ADOPTION DU PLAN DE MESURES D'URGENCE ET DES PLANS PARTICULIERS D'INTERVENTION**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

Il est proposé par M. le conseiller René Côté,

appuyé par M. le conseiller Michel Plante

et résolu :

QUE le Plan de mesures d'urgence et les Plans particuliers d'intervention de la municipalité préparés par la firme Priorité StraTJ soient adoptés ;

QUE Messieurs Jean Marcoux et Denis Godin soient nommés responsables de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile ;



QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan ;

D'AUTORISER le directeur général et le directeur du Service de sécurité incendie, à signer tout document à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution no 20-224**

#### **REPLACEMENT DU SYSTÈME MAITRE D AU CENTRE SPORTIF MÉGANTIC ET AU COMPLEXE BAIE-DES-SABLES**

ATTENDU QUE selon les baux intervenus, la Ville doit actualiser les systèmes Maître D utilisés par les restaurants du CSM et du Complexe Baie-des-Sables ;

ATTENDU QUE conformément au Règlement n° 1834 sur la gestion contractuelle, la Ville a procédé par demande de prix et qu'elle a invité quatre entreprises à soumettre leur proposition ;

ATTENDU QUE trois des entreprises invitées ne desservent pas la région de Mégantic, et que par conséquent, la Ville n'a reçu que les propositions de la compagnie Neopos ;

ATTENDU QUE la Ville a, par sa résolution n° 20-17, octroyé un budget au Service des loisirs au montant de 5 718,63 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour l'achat d'un rideau de fer au restaurant au Complexe Baie-des-Sables, et ce, à même un emprunt au fonds de roulement ;

ATTENDU QUE suite à des discussions avec le concessionnaire du restaurant au Complexe Baie-des-Sables, il a été convenu qu'il n'était plus nécessaire d'installer un rideau de fer pour séparer la cuisine de la salle à manger ;

ATTENDU la recommandation de M. Marc-André Bédard, directeur adjoint au Service des loisirs, plein air et nautisme, en date du 3 juin 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Gosselin,

appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Manon Bernard

et résolu :

D'ANNULER le financement prévu à la résolution n° 20-17 au montant de 5 718,63 \$, incluant toutes les taxes applicables, et ce, pour l'achat d'un rideau de fer au restaurant au Complexe Baie-des-Sables ;

DE RETENIR la seule proposition conforme déposée par la compagnie Neopos, au montant de 8 653,82 \$, incluant toutes les taxes applicables, et ce, pour le remplacement du Système Maître D au restaurant du Complexe Baie-des-Sables ;

DE RETENIR la seule proposition conforme déposée par la compagnie Neopos, au montant de 6 900,45 \$, incluant toutes les taxes applicables, et ce, pour le remplacement du Système Maître D au restaurant du Centre sportif Mégantic ;

DE FINANCER ces dépenses, nettes de ristournes de taxes, à même un emprunt au fonds de roulement de la municipalité, remboursable en deux (2) versements égaux, à compter de l'année 2021 ;

D'AUTORISER le directeur adjoint au Service des loisirs, plein air et nautisme ou la directrice adjointe au Service des loisirs par intérim à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution no 20-225**

### **LAC EN FÊTE – MINI-ÉVÉNEMENTS 2020**

ATTENDU QUE le Lac en Fête désire souligner la Fête nationale du Québec le 23 juin, le Canada Man/Woman le 4 juillet ainsi que la Traversée internationale le 30 juillet 2020 ;

ATTENDU l'idée originale de Lac en Fête de créer des mini-événements sans rassemblement pour souligner ceux-ci ;

ATTENDU QU' une remorque ou un véhicule circulera dans les rues de la Ville et permettra la tenue des événements musicaux les 23 juin et 30 juillet ainsi que l'activité de mise en forme le 4 juillet ;

ATTENDU QUE les mesures de distanciation et d'hygiène en lien avec le COVID-19 seront respectées ;

ATTENDU la recommandation de M. Marc-André Bédard, directeur adjoint du Service des loisirs, plein air et nautisme, en date du 3 juin 2020.

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Manon Bernard,

appuyé par M. le conseiller Denis Roy

et résolu :

D'AUTORISER le Lac en Fête à circuler dans les rues de la Ville afin de souligner la Fête nationale du Québec le 23 juin, le Canada Man/Woman le 4 juillet ainsi que la Traversée internationale le 30 juillet 2020 ;

DE DEMANDER aux responsables du Lac en Fête de prendre entente avec les services municipaux concernés pour le support technique ;

D'INFORMER la Sûreté du Québec, les services ambulanciers ainsi que le Service de sécurité incendie de la tenue de ces activités ;

D'AUTORISER le directeur adjoint du Service des loisirs, plein air et nautisme et le directeur du Service de sécurité incendie à donner toute directive à ces effets ;

DE REMERCIER l'organisation pour sa contribution au dynamisme de la Ville de Lac-Mégantic et pour les retombées qu'elle génère.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution no 20-226**

### **SAUVETEUSE EN CHEF - ENGAGEMENT**

ATTENDU la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par M. le conseiller Michel Plante,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

D'ENGAGER M<sup>me</sup> Jade Therrien, comme employée permanent au poste de sauveteuse en chef au Centre sportif Mégantic rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin 2020, le tout, aux conditions prévues à la convention collective de travail ;

DE FINANCER les dépenses reliées à cet engagement à même le budget courant de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution no 20-227**

### **COMMISSION DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS - NOMINATION D'UN MEMBRE**

ATTENDU QUE le conseil a adopté, en date du 2 décembre 2013, le Règlement n° 1633 créant la Commission de la famille et des aînés ;

ATTENDU QUE cette Commission se compose des membres suivants nommés par le conseil :

- un élu municipal (conseiller) ;
- la mairesse de la Ville est d'office membre de la Commission ;
- et de dix (10) membres parmi les résidents de la municipalité.

ATTENDU la démission de M<sup>me</sup> Andréa Jacques.

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Gosselin,

appuyé par M. le conseiller Denis Roy

et résolu :

DE NOMMER M<sup>me</sup> Vanessa Roy membre de la Commission de la famille et des aînés de la municipalité, pour un mandat se terminant le 15 décembre 2021 ;

DE REMERCIER M<sup>me</sup> Jacques pour sa participation et le temps qu'elle a accordé au sein de la Commission de la famille et des aînés.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution no 20-228**

### **APPEL D'OFFRES 2020-23 – ESPACE JEUNESSE – CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHE À ROULETTE ET D'UNE PISTE DE BMX PUMP TRACK**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic a demandé des soumissions pour la construction d'un parc de planche à roulette et d'une piste de BMX pump track ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été publié sur le site SE@O, et ce, conformément aux dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III, représentant 50 % des dépenses admissibles pour un montant maximal de 584 818 \$, incluant toutes les taxes applicables ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic a reçu les deux propositions suivantes :

<b><u>Entreprise</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
1. Lafontaine & Fils inc.	1 029 651,74 \$
2. Cité Construction TM inc.	1 045 184,55 \$

ATTENDU la recommandation de M. Mathieu Pépin, chargé de projet, en date du 2 juin 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M. le conseiller Denis Roy

et résolu :

D'ACCEPTER la plus basse soumission conforme déposée au 19 mai 2020 pour la construction d'un parc de planche à roulette et d'une piste de BMX pump track, soit l'offre de la compagnie Lafontaine & Fils inc., au montant de 1 029 651,74 \$, incluant toutes les taxes applicables ;

DE FINANCER cette dépense, nette de ristournes de taxes, à même le Règlement n° 1820 décrétant des travaux d'aménagement de l'Espace jeunesse, dont près de la moitié de celle-ci est admissible à la subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

D'AUTORISER le chargé de projet à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution no 20-229**

### **STAGE UQAM – PAIEMENT CONTRIBUTION**

ATTENDU QUE dans le cadre de sa planification stratégique 2020-2025, la Ville de Lac-Mégantic vise à devenir une municipalité exemplaire et souhaite faire du microréseau un levier de développement ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir et contribuer au succès d'un stage de recherche et d'étude concernant le contexte et les conditions d'implantation d'un microréseau électrique avec Hydro-Québec dans son centre-ville ;

ATTENDU QUE M. Roberto Colin est étudiant à la maîtrise en stratégie et responsabilité sociale et environnementale à l'UQAM et qu'il réalisera un projet de stage ;

ATTENDU QUE ce stage, d'une valeur d'environ 30 000 \$ est possible grâce à la contribution en nature et/ou financière des partenaires suivants :

<u>Ville de Lac-Mégantic</u>	
- Rémunération du stagiaire	8 625 \$
<u>IREC</u>	
- Contribution à l'encadrement et suivi (nature)	7 500 \$
<u>Mitacs</u> - Bourse	15 000 \$

ATTENDU QU' Hydro-Québec reçoit une subvention de Ressources Naturelles Canada pour le projet de microréseau électrique à Lac-Mégantic ;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Ville de 8 625 \$ est admissible à un remboursement par Hydro-Québec à même la subvention qu'il reçoit de Ressources Naturelles Canada en tant que partenaire du projet ;

ATTENDU la recommandation de M<sup>me</sup> Fabienne Joly, responsable Développement en Transition Énergétique, datée du 26 mai 2020.

Il est proposé par M. le conseiller René Côté,

appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Manon Bernard

et résolu :

D'ACCUEILLIR M. Roberto Colin, au sein de l'organisation de la Ville de Lac-Mégantic, afin qu'il effectue son stage de recherche et d'étude concernant l'implantation du microréseau ;

DE VERSER un montant maximal de 8 625 \$, incluant toutes les taxes applicables, à l'Institut de Recherche en Économie Contemporaine étant l'organisme qui gère la rémunération du stagiaire ;

DE FINANCER cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'aide financière à recevoir d'Hydro-Québec ;

D'AUTORISER la responsable du développement en transition énergétique à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution no 20-230**

### **ACTE DE VENTE – LOT 6 103 457 ET UNE PARTIE DU LOT 6 103 459 DU CADASTRE DU QUÉBEC – LOGIBEL INC.**

ATTENDU QUE LogiBel inc. demande de procéder à l'acquisition du lot 6 103 457 et d'une partie du lot 6 103 459 du cadastre du Québec afin d'y aménager une cour de transbordement dans un premier temps et de permettre l'agrandissement du bâtiment actuel dans un deuxième temps ;

ATTENDU la politique interne de la Ville indiquant que le prix d'un terrain dans le parc industriel est de 0,25 \$ / pi<sup>2</sup> depuis 2005 ;

ATTENDU QUE le projet de LogiBel inc. répond à plusieurs actions et objectifs du Plan de développement et de synergie industrielle 2020-2025 de la Ville de Lac-Mégantic, principalement « Aménager et mettre en valeur des espaces de transbordement afin de définir le transport ferroviaire comme la clef de développement du parc industriel » et « Favoriser l'implantation de bâtiments servant d'entrepôt afin d'augmenter l'attractivité du parc industriel ».

Il est proposé par M. le conseiller Denis Roy,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de LogiBel inc. au montant de 36 660 \$ et D'AUTORISER la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente à intervenir avec la compagnie LogiBel inc. concernant la vente du lot 6 103 457 et une partie du lot 6 103 459 du cadastre du Québec, lesquels sont adjacents au bâtiment situé au 4545 de la rue Villeneuve.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution no 20-231**

### **ADDENDA N<sup>o</sup> 3 - CONVENTION DE BAIL – CANADIEN PACIFIQUE**

ATTENDU QUE la Ville et Chemin de fer du Centre du Maine et du Québec Canada inc. ont signé une convention de bail touchant plusieurs lots, notamment le lot 6 103 459 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la compagnie Chemin de fer du Centre du Maine et du Québec Canada inc. a cédé une partie de ses actifs, dont le présent bail, à la compagnie Canadien Pacifique ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de la compagnie Logi-Bel afin d'aménager un pont roulant sur ledit lot 6 103 459 du cadastre du Québec.

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Gosselin,

appuyé par M. le conseiller Michel Plante

et résolu :

D'AUTORISER la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'addenda n° 3 à la convention de bail à intervenir avec Canadien Pacifique afin que la compagnie Logi-Bel inc. puisse aménager un pont roulant sur le lot 6 103 459 du cadastre du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution no 20-232**

### **EMBAUCHE – DIRECTEUR DU BUREAU DE COORDINATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

ATTENDU QUE la Ville a connu en 2013 un sinistre majeur et traverse actuellement une seconde crise, avec le coronavirus ;

ATTENDU QU' afin de soutenir la collectivité dans la reprise économique et la poursuite de la reconstruction de son centre-ville, la Ville de Lac-Mégantic, soutenu par Développement économique Canada, désire faire un virage organisationnel et s'adjoindre d'une ressource dédiée dont le défi sera d'accompagner la municipalité dans la prise en charge du développement économique local pour ainsi répondre aux besoins et enjeux actuels ;

ATTENDU QUE dans la planification stratégique 2020-2025, la Ville a priorisé son développement économique et touristique, visant notamment à atteindre les objectifs suivants :

- Poursuivre les efforts de reconstruction du centre-ville ;
- Développer et consolider l'armature commerciale ;
- Soutenir des initiatives entrepreneuriales innovantes et inspirantes ;
- Consolider la grappe du bois et encourager l'expansion et la diversification des entreprises existantes ;



- Stimuler l'attraction et la création d'entreprises complémentaires et structurantes ;
- Faire de Lac-Mégantic un pôle touristique incontournable dans la région de Mégantic et dans les Cantons de l'Est.

ATTENDU l'enjeu de la rareté de main-d'œuvre et la spécificité du poste à combler ;

ATTENDU l'urgence d'agir vu le départ récent du responsable du Bureau de reconstruction et considérant le contexte actuel de la Covid-19 nécessitant une attention particulière en matière de consolidation et développement économique ;

ATTENDU la solide expérience du candidat en développement de réseaux d'affaires, sa connaissance approfondie des secteurs manufacturiers et de détails, son bagage relativement au positionnement stratégique d'une organisation et sa connaissance du milieu et de l'écosystème économique déjà en place ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de ressources humaines en charge du processus d'embauche, de l'entrevue et de la prise de références.

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Manon Bernard,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

D'ENGAGER M. Stéphane Vachon, à titre d'employé contractuel au poste de directeur du Bureau de coordination en développement économique, à compter du 8 juillet 2020 jusqu'au 31 mars 2023 avec une possibilité de prolongation, suivant l'approbation du gouvernement du Canada et/ou de la Ville de Lac-Mégantic, le tout, selon les modalités du contrat de travail et de la Politique administrative des conditions de travail des cadres ;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail à intervenir avec M. Vachon ;

DE FINANCER les dépenses reliées à cet engagement à même le programme d'aide de Développement Économique Canada.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution no 20-233**

#### **PLACE DE L'INDUSTRIE LAC-MÉGANTIC INC. - NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de Place de l'Industrie Lac-Mégantic inc. est formé de neuf membres nommés par le conseil municipal ;

ATTENDU QU' un poste est vacant.

Il est proposé par M. le conseiller Denis Roy,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

DE NOMMER monsieur Antonin Forget-Besnard membre du conseil d'administration de Place de l'Industrie Lac-Mégantic inc. pour un mandat se terminant le 15 novembre 2020.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution no 20-234**

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SECTEURS RÉSIDENTIELS**

ATTENDU QUE la Ville a, par sa résolution n° 13-150, adopté sa Politique concernant le développement de nouveaux secteurs résidentiels ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à une mise à jour de cette politique afin, notamment, de permettre à un promoteur de choisir le mode de financement des travaux de construction.

Il est proposé par M. le conseiller Denis Roy,

appuyé par M. le conseiller Jeannot Gosselin

et résolu :

D'ADOPTER la Politique concernant le développement de nouveaux secteurs résidentiels ;

D'AUTORISER la mairesse à signer cette politique, pour et au nom de la municipalité ;

QUE cette politique remplace celle adoptée le 18 mars 2013.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution no 20-235**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 4923, RUE LAVAL (MME MARIE-PIER LABRIE)**

ATTENDU QU' une demande de permis a été déposée par la représentante de l'Institut de beauté Glorius, madame Marie-Pier Labrie, afin d'installer une enseigne murale vis-à-vis son commerce qui sera situé au 4923 de la rue Laval ;

ATTENDU QUE ce bâtiment est situé dans une zone qui est assujettie au Règlement n° 1410 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'approuver cette demande, et ce, considérant que l'enseigne est non lumineuse, qu'elle comporte des éléments en relief et qu'elle respecte les dimensions et l'emplacement qui lui est dédié.

Il est proposé par M. le conseiller René Côté,

appuyé par M. le conseiller Michel Plante

et résolu :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et D'AUTORISER l'installation d'une enseigne murale sur le bâtiment situé au 4923 de la rue Laval, et ce, conformément à la demande déposée par madame Marie-Pier Labrie.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution no 20-236**

### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 5855, RUE PAPINEAU (VILLE DE LAC-MÉGANTIC)**

ATTENDU QU' une demande de permis a été déposée par monsieur Mathieu Pépin, représentant de la Ville de Lac-Mégantic, afin d'installer un abri pour les jeunes situé sur l'ancienne partie de l'usine de Billots Sélect au 5855 de la rue Papineau ;

ATTENDU QUE ce bâtiment est situé dans une zone qui est assujettie au Règlement n° 1410 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'approuver cette demande, et ce, en vertu des considérations suivantes :

- les matériaux utilisés et la volumétrie de l'abri projeté assurent une intégration harmonieuse dans l'Espace jeunesse projeté ;
- l'abri sera éclairé et permettra d'assurer la sécurité des utilisateurs.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M. le conseiller Denis Roy

et résolu :

D'ACCEPTER les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et D'AUTORISER l'installation d'un abri qui sera situé sur l'ancienne partie de l'usine de Billots Sélect au 5855 de la rue Papineau, conformément à la demande et aux plans déposés par le représentant de la Ville de Lac-Mégantic, M. Mathieu Pépin.

**Adoptée à l'unanimité**

## **No 20-237**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

**Résolution no 20-238**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller René Côté,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Manon Bernard  
et résolu :

QUE cette séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité**

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière

M<sup>me</sup> Julie Morin,  
Mairesse